

## 1. EDITORIAL

Le dispositif de "Colocation Coachée" est soutenu par la Collectivité Européenne d'Alsace ainsi que par le Fonds Social Européen. Depuis son lancement, ce programme a démontré son efficacité et son enracinement dans la région du centre Alsace. Il est reconnu comme une solution viable pour les jeunes qui aspirent à l'autonomie et qui sont en quête de projets personnels.

Ce dispositif gère 10 logements, loués par l'ARSEA, situés dans les villes de Sélestat et de Molsheim. Ces appartements sont entièrement équipés et sont mis à disposition des jeunes bénéficiaires à travers une Convention d'Occupation temporaire, initialement d'une durée de 6 mois, renouvelable deux fois.

Durant leur séjour dans ces logements, les résidents bénéficient d'un accompagnement social complet, orienté vers l'acquisition de compétences en matière d'autonomie locative en vue de leur réinsertion dans un logement classique. À cet effet, les résidents sont plongés dans des situations de vie quotidienne de locataire.

## 2. MISSIONS / PRESTATIONS DELIVREES :

### L'ACTIVITE

| Activités                                     | 2023         |
|---|--------------|
| AGREMENT                                      | 20 logements |
| NBR DE JOURS D'ACTIVITE                       | 365 jours    |
| NBR TOTAL DE PERSONNES ACCOMP. DURANT L'ANNEE | 23 jeunes    |

### Le rôle du travailleur social

Les travailleurs sociaux sont indispensables dans l'accompagnement des jeunes, en les guidant et les soutenant selon leurs besoins et les difficultés rencontrées. Leur intervention peut être individuelle ou collective, se manifestant à travers des visites à domicile, des rendez-vous physiques avec des partenaires, ou des réunions. Des moments collectifs sont également organisés, favorisant le dialogue entre jeunes partageant la même colocation, ainsi que des événements festifs pour tous les résidents, offrant une pause bienvenue à ceux qui pourraient se sentir isolés.

### L'admission

Une procédure d'admission interne simplifie le suivi des jeunes par les travailleurs sociaux et le service administratif. À l'entrée dans le dispositif, l'équipe éducative assure le lien avec le service

administratif en fournissant les informations nécessaires telles que les données d'identification, les informations administratives et professionnelles du jeune. Un formulaire spécifique est rempli par les partenaires pour toute demande de colocation coachée, puis revu par l'équipe pour garantir sa complétude. Après réception du formulaire, les travailleurs sociaux contactent le prescripteur pour clarifier les informations si besoin et fixent un entretien avec le jeune pour présenter le dispositif et discuter de son projet. Une transcription de l'entretien est envoyée à la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA) pour validation. En cas de décision favorable, une date d'admission est fixée pour permettre au jeune d'intégrer le dispositif.

## L'installation

Chaque logement est équipé, incluant des appareils électroménagers, un lit avec matelas, un dressing, des tables et des chaises, ainsi qu'un canapé. Cette disposition permet aux jeunes de s'installer confortablement sans avoir à effectuer de gros achats dès leur arrivée, tout en leur donnant la possibilité d'aménager progressivement leur espace selon leurs moyens et leurs préférences. À leur emménagement, les jeunes signent une convention d'occupation précaire et réalisent un état des lieux d'entrée. Les documents sont adaptés par l'équipe éducative pour faciliter une meilleure compréhension. Avant de remettre les clés, un travailleur social effectue systématiquement un état des lieux d'entrée du logement ainsi qu'un inventaire du mobilier et de l'équipement.

## L'accompagnement proposé

Le dispositif de la "Colocation Coachée" est structuré autour du renouvellement de la convention d'occupation tous les six mois, permettant ainsi une évaluation régulière de l'accompagnement en cours à travers des objectifs définis. Ces objectifs sont établis initialement et réévalués tous les six mois en présence du jeune, de son travailleur social référent et du cadre intermédiaire. En cas de pertinence, des partenaires peuvent également être invités à ces entretiens.

Après 18 mois, l'accompagnement prend fin, idéalement avec une solution de relogement préalablement trouvée. Cependant, si l'accompagnement n'est plus jugé pertinent en raison d'un manque d'implication du jeune, du non-respect du règlement et ou d'un défaut de paiement, il est possible de ne pas renouveler la convention.

Les jeunes ont le statut de sous-locataires puisque c'est l'association ARSEA qui est locataire officiel. Ils doivent ainsi comprendre et respecter les droits et devoirs des locataires, et sont activement impliqués par l'équipe dans toutes les démarches liées au logement, tant sur le plan technique que dans leurs interactions avec les bailleurs.

L'équipe utilise divers modes d'intervention, à savoir des entretiens individuels, des visites à domicile, des accompagnements à des rendez-vous externes (notamment avec des partenaires), des réunions et des activités collectives. Les moments collectifs au sein des colocations sont désormais organisés systématiquement après chaque admission. Comme les années précédentes, les actions menées avec les jeunes accueillis sont articulées autour de quatre axes principaux :

- **L'accès aux droits** avec l'accompagnement dans la régularisation de différentes démarches administratives : déclaration d'impôt, changement d'adresse, ouverture de droits auprès des services de la CAF et de la CPAM, de Pôle emploi...
- **L'accompagnement autour du projet professionnel** : contacts avec la Mission Locale, un futur employeur, orientation auprès d'agences d'intérim, remobilisation face à certaines difficultés, aide à la mobilité, aide administrative (CV, lettre de motivation) ...

- **Les démarches liées à la santé** : mise à jour de la situation administrative des jeunes, orientation vers un médecin traitant, accompagnement dans des démarches plus spécifiques (orientation auprès du CSAPA, de psychologues, de médecins psychiatre, gynécologues, dentistes, ...), démarches de prévention notamment face à la question des addictions...
- **Les démarches liées à l'accès au logement** : accompagnement dans le dépôt d'une demande de logement social, appui auprès des bailleurs sociaux, rédaction d'ACD, accompagnement dans la recherche de logement auprès de bailleurs privés, d'agences immobilières, estimation des droits APL, actions quotidiennes autour des droits et des devoirs d'un locataire, actions en faveur de l'entretien d'un logement, la gestion d'un budget mensuel (paiement régulier du loyer, épargne) actions en faveur des consommations d'énergie...

Bien que les quatre axes principaux soient adressés tout au long de l'accompagnement des jeunes au sein de notre dispositif, l'accent est toujours mis, d'une manière ou d'une autre, sur l'aide à la gestion locative ainsi que sur le maintien et l'accès à l'autonomie.

Les rencontres avec les jeunes se déroulent à domicile et au bureau, leur fréquence variant en fonction de leur situation et de leurs besoins.

La question de l'hygiène des logements, en particulier dans les colocations, demeure un sujet délicat. Les jeunes rencontrent souvent des difficultés concernant l'achat et l'utilisation du matériel d'entretien. De plus, l'organisation des tâches ménagères au sein des colocations peut être complexe. C'est pourquoi l'équipe met en place des plannings dans les logements où la communication entre les colocataires n'est pas suffisante. Des ajustements ont également été apportés aux techniques de nettoyage, et un kit-ménage est désormais mis à disposition dans chaque logement.

## Le relogement

La phase de préparation au relogement constitue une étape cruciale de l'accompagnement proposé. Le travailleur social et la personne accompagnée discutent ensemble pour définir les secteurs prioritaires pour le relogement.

Un travail de mise en situation est nécessaire pour aider les personnes à distinguer leurs besoins et leurs désirs de leurs capacités à assumer un futur logement, notamment en termes de localisation, de taille et de coût. Il est important de rappeler que nous dépendons des propositions des bailleurs sociaux et que l'offre de logements est souvent insuffisante par rapport à la demande, notamment dans certaines zones géographiques.

La demande de logement social peut être difficile à mettre en place en raison de diverses difficultés administratives rencontrées par les travailleurs sociaux et les jeunes accompagnés, telles que l'absence d'avis d'imposition, des titres de séjour de courte durée ou des revenus insuffisants. Certains jeunes préfèrent également orienter leur recherche vers le parc privé, notamment s'ils ont une situation professionnelle stable.

Les travailleurs sociaux soumettent également des demandes d'inscription aux accords collectifs départementaux pour faciliter les démarches en vue d'obtenir un logement autonome, mettant en avant les situations de personnes confrontées à des difficultés économiques et sociales. Tout au long de l'accompagnement, et particulièrement lors de la préparation au relogement, l'équipe sensibilise les personnes à la gestion de leur budget et à l'importance d'épargner. Étant donné que les logements sont meublés et équipés, les personnes relogées doivent être prêtes à investir de manière significative dans l'achat de mobilier et d'électroménager. Les travailleurs sociaux mettent donc l'accent sur

l'acquisition progressive de mobilier tout au long de l'accompagnement afin de réduire les dépenses lors de la sortie du dispositif.

Un important travail de partenariat est mené, le travailleur social collaborant avec divers professionnels intervenant auprès de la personne accompagnée.

## 2.1 Origine des candidatures

| Origine de la demande             | Nb 2023   | Nb 2022   |
|-----------------------------------|-----------|-----------|
| <b>Mission locale</b>             | 5         | 15        |
| <b>Etablissements spécialisés</b> | 5         | 2         |
| <b>Etablissements scolaires</b>   | /         | /         |
| <b>ASE/Ets enfance AEMO</b>       | 5         | 2         |
| <b>UTAMS / SPE / CCAS</b>         | 3         | 3         |
| <b>CHRS ARSEA / GALA</b>          | 1         | 1         |
| <b>Demandes en direct</b>         | /         | 1         |
| <b>Autre (SIMOT/SESSAD)</b>       | 4         | 2         |
| <b>TOTAL</b>                      | <b>23</b> | <b>26</b> |

Les partenaires qui ont orienté des jeunes vers la colocation coachée sont variés et comprennent :

- Les Missions locales de Sélestat, Molsheim et Erstein,
- Divers établissements spécialisés tels que l'Aide Éducative en Milieu Ouvert (AEMO), le Centre d'Enseignement Adapté (CEA), le Centre Hospitalier d'Erstein, les Instituts Les Tournesols, et le Service d'Insertion et de Maintien dans l'Emploi et l'Orientation (SIMOT),
- Les services de droit commun tels que l'Unité Territoriale d'Action Médico-Sociale (UTAMS), les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS), et les Centres Médico-Sociaux (CMS).

Les principaux orienteurs vers la colocation coachée demeurent les Missions locales de Sélestat et Molsheim. L'équipe de la colocation coachée intervient régulièrement, une fois par mois, auprès des nouveaux groupes de Contrat Engagement Jeunes de Sélestat, en collaboration avec le CHRS Espérance et le CCAS. Ces interventions consistent en des ateliers logement où le dispositif de colocation coachée est présenté et où des échanges sont initiés pour discuter de situations éventuelles.

- Demandes et accompagnements :

|   | 2023      | 2022      |
|---|-----------|-----------|
| Nombre de nouvelles demandes reçues                       | 21        | 26        |
| Nombre d'admission  | 5         | 7         |
| Nombre de refus   | 4         | 7         |
| Nombre de demande annulée                                 | 6         | 10        |
| Réorientation   | 4         | 4         |
| Nombre total de jeunes présents en colocation sur l'année | 23        | 31        |
| <b>TOTAL</b>  | <b>63</b> | <b>85</b> |

Nous ne connaissons pas réellement les raisons de cette baisse des demandes. Toutefois, nous faisons le constat que les situations des jeunes se sont précarisées depuis le COVID rendant leur entrée en colocation coachée complexe, ces derniers ayant besoin de ressources pour y accéder.

## 2.2 Nouvelles entrées/sorties en logement en 2022

| Mouvements                          | Nb 2023   | Nb 2022   |
|-------------------------------------|-----------|-----------|
| <b>Entrées</b>                      | 5         | 7         |
| <b>Sorties</b>                      | 7         | 13        |
| <b>Nombre de jeunes accompagnés</b> | <b>23</b> | <b>31</b> |

## 2.3 Les jeunes accompagnés en 2023

- Profils des jeunes accueillis

En 2023, l'ARSEA Espérance a accompagné un total de 23 jeunes, dont 17 hommes et 6 femmes.. Il est notable de constater un déséquilibre dans la répartition entre hommes et femmes, avec une demande plus forte pour les hommes. Les jeunes accompagnés avaient entre 18 et 25 ans.

## 2.4 Situation socio professionnelle à l'entrée

| Type de ressources                  | Nb 2023 (à l'entrée) | N-1 (à l'entrée) |
|-------------------------------------|----------------------|------------------|
| Salaire                             | 1                    | 2                |
| Salaire +<br>Prime d'activité       | 1                    | /                |
| Revenus<br>d'apprentissage          | /                    | /                |
| Apprentissage + prime<br>d'activité | /                    | /                |
| CEJ                                 | 2                    | 2                |
| CEJ + salaire                       | /                    | /                |
| Formation rémunérée                 | /                    | /                |
| Formation rémunérée +<br>salaires   | /                    | /                |
| ARE                                 | 1                    | 1                |
| Bourse                              | /                    | /                |
| Bourse + salaire                    | /                    | 1                |
| RSA                                 | /                    | /                |
| AAH                                 |                      | 1                |
| Sans activité, sans<br>ressources   | /                    | /                |
| Autres (à préciser)                 | /                    | /                |
| <b>TOTAL</b>                        | <b>5</b>             | <b>7</b>         |

## 2.5 Typologie des logements par secteur

- [Localisation des logements accompagnés \(au 31/12/2023\)](#)

| Localisation | Nb logements | Nb places | Typologie   |
|--------------|--------------|-----------|-------------|
| SELESTAT     | 6            | 15        | F4 dont 1F3 |
| MOLSHEIM     | 4            | 8         | F4          |
| <b>TOTAL</b> | <b>10</b>    | <b>23</b> |             |

## 2.6 Type de relogement

| Type de sorties              | 2023     | N-1       |
|------------------------------|----------|-----------|
| Logement social              | /        | 1         |
| Logement privé               | 3        | 4         |
| Hébergement par un tiers     | 1        | 5         |
| Retour domicile familial     | 1        | 1         |
| CHRS                         | /        | /         |
| Résidence sociale            | /        | /         |
| Résidence étudiante          | /        | /         |
| RJT                          | /        | /         |
| Exclusion                    | 2        | 1         |
| Autres (parti sans prévenir) | /        | 1         |
| <b>TOTAL</b>                 | <b>7</b> | <b>13</b> |

## 3. FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE

### 3.1 Vie du Service

En 2023, un seul travailleur social était dédié à plein temps au dispositif de la colocation coachée, avec le soutien de la cadre intermédiaire.

Au cours de l'année, le travailleur social ainsi que l'agent technique ont entrepris d'importants travaux de rafraîchissement dans les logements du dispositif de colocation.

Il convient de noter que l'agent technique n'est pas à temps plein sur le service de la colocation, mais ses interventions sont réparties sur plusieurs services au sein d'Espérance.

Au total, 12 fiches techniques ont été établies pour le service de la colocation détaillant les travaux effectués et les interventions réalisées dans chaque logement.

En 2023, l'équipe a résilié un appartement sur le secteur de Molsheim en raison de l'augmentation du loyers et des charges et la baisse des demandes.

### 3.2 Travail avec les jeunes

En 2023, il a été constaté que la majorité des jeunes accueillis en colocation coachée étaient en rupture familiale. Pour beaucoup d'entre eux, cette situation était précédée de périodes complexes de stress, d'anxiété et d'hébergement instable chez des tiers, en chambre d'urgence voire même à la rue avant leur admission dans le dispositif. Cette année a particulièrement été marquée par une aggravation de ces facteurs, entraînant une fragilisation inquiétante sur le plan psychologique chez de nombreux jeunes. Certains ont présenté une fragilité psychologique importante, pouvant nécessiter une hospitalisation plus ou moins longue en service psychiatrique. Le travail en partenariat avec le Centre Médical Psychologique de secteur (CMP) est devenu indispensable et joue un rôle crucial dans le soutien de ces jeunes. Il est primordial pour l'équipe que les jeunes envisagent de prendre ou de reprendre un suivi au CMP afin de progresser et d'envisager leur avenir de manière plus sereine.

La recherche d'autonomie et d'indépendance est d'autant plus complexe dans le contexte économique actuel. Le dispositif accueille souvent des jeunes en quête de repères et de réflexes leur permettant de stabiliser leur situation, alors que celle-ci peut fluctuer d'une semaine à l'autre.

Pour certains jeunes, l'entrée dans le dispositif représente leur première expérience locative. Gérer un logement au quotidien (repas, ménage, etc.), payer son loyer, et gérer son budget sont autant de

tâches qu'ils n'ont jamais eu à réaliser auparavant. Le travailleur social est là pour les soutenir et les accompagner au mieux dans leur quête d'autonomie et de responsabilité.

Des moments collectifs entre les jeunes d'une même colocation sont également organisés, que ce soit autour d'un repas ou lors de réunions de colocataires, lorsque le dialogue a besoin d'être facilité.

Par ailleurs, l'équipe éducative propose également des événements festifs pour l'ensemble des jeunes accueillis en colocation, afin de favoriser les échanges et le renforcement des liens sociaux tels que des sorties bowling, au marché de Noël ou l'organisation de repas dans les colocations.

### 3.3 Partenariat

Comme les années précédentes, un partenariat solide est maintenu entre les équipes de la colocation coachée et celles des missions locales, notamment à Sélestat et Molsheim, étant donné que les jeunes sont souvent accompagnés par ces deux services. En effet, la mission locale reste le principal organisme orientant les demandes vers le dispositif. Une fois que le jeune est pris en charge en colocation coachée, le partenariat se poursuit avec les conseillers de la mission locale. Ces derniers assurent un accompagnement professionnel du jeune, tandis que les travailleurs sociaux s'occupent de manière plus globale de son suivi social. Ces deux dernières années, on observe également une augmentation des demandes en provenance de structures telles que l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE).

Un lien régulier entre les différents acteurs intervenant dans la situation du jeune est établi lorsque cela est possible et avec l'accord du jeune. Ainsi, des rencontres entre le jeune, le travailleur social de l'ARSEA et d'autres partenaires peuvent être organisées au besoin. Ces échanges sont souvent très enrichissants et permettent aux jeunes de comprendre que les équipes travaillent ensemble dans leur intérêt.

Le travail de partenariat peut varier d'une année à l'autre en fonction des situations spécifiques des jeunes accueillis, qui sont toutes uniques. Par exemple, un partenariat fort a été développé avec le SIMOT (Service d'Insertion en Milieu Ordinaire de Travail), qui accompagne des personnes en situation de handicap psychique vers l'emploi et la formation professionnelle. Ce partenariat a également favorisé des liens avec le CMP (Centre Médical Psychologique), où certains jeunes bénéficient d'un suivi régulier.

Afin de mieux se faire connaître et de faciliter les échanges avec les différents partenaires, les travailleurs sociaux ont mis en place des outils de communication. Une plaquette de présentation du dispositif sous forme de prospectus a été créée en collaboration avec le service de communication de l'association. Cette plaquette fournit de manière concise toutes les informations nécessaires aux partenaires. Les flyers se sont également avérés très efficaces pour la publicité au niveau local, car ils peuvent être distribués dans divers établissements.

## 4. DEMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE DE LA PRESTATION

Les travailleurs sociaux continuent à développer et moderniser leurs pratiques en travaillant sur les outils administratifs adaptés. Ils ont également innové dans leur manière d'accompagner le public en utilisant notamment les réseaux sociaux, tels que la publication d'articles sur la page Facebook de l'ARSEA et la mise en place de QR codes pour faciliter l'accès à l'information. De plus, la création de cartes de visite et de flyers a permis de promouvoir les services de la colocation coachée de manière efficace.

L'équipe s'est également adaptée en utilisant des applications de messagerie instantanée telles que WhatsApp pour faciliter les échanges avec les jeunes accompagnés, offrant ainsi une communication

plus rapide et accessible. Ces initiatives témoignent de la volonté de l'équipe de s'adapter aux besoins et aux habitudes de communication de leur public afin de fournir un accompagnement efficace et adapté.

## 5. CONCLUSION

Pour l'année 2024, l'équipe souhaite renforcer le travail de partenariat et mettre l'accent sur les missions de la colocation afin d'assurer des orientations plus cohérentes et mieux construites en amont. L'objectif est de réduire au maximum les orientations inadaptées, les prises en charge courtes et les ruptures, qui peuvent être particulièrement difficiles pour les jeunes ayant déjà connu des ruptures dans leur parcours. Pour l'année 2024, l'équipe vise également à dynamiser la vie en colocation en organisant plus d'activités collectives.

La préparation au relogement reste toutefois une étape significative de l'accompagnement proposé aux jeunes. Cependant, malgré les demandes de logement social valides et les demandes d'inscription aux accords collectifs départementaux pour faciliter les démarches, les délais pour obtenir une proposition de logement sont de plus en plus longs. Certains jeunes préfèrent donc orienter leur recherche vers le parc privé, surtout s'ils ont une situation professionnelle stable, ce qui leur permet souvent d'obtenir plus rapidement un logement autonome.